

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 30 août 2022 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de recrutement direct dans le corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel au titre de l'année 2023

NOR : JUSE2220605A

Par arrêté du vice-président du Conseil d'Etat en date du 30 août 2022, le nombre total des postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement direct dans le corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel est fixé à 48, répartis comme suit :

- concours externe : 27 postes ;
- concours interne : 21 postes.